

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que chaque feuille portait une seule dépêche?

M. DE BAZELAIRE. — Je me rappelle avoir vu sur chaque feuille un seul en-tête.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Lorsque le colonel Turnier a remis ces dépêches au témoin, ne lui a-t-il pas dit qu'il en avait déjà chargé d'autres personnes?

M. DE BAZELAIRE. — Il a dit qu'il avait donné ces dépêches à un garde-forestier.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne vous dit pas le nom de cet agent?

M. DE BAZELAIRE. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi vous affirmez qu'il y avait seulement deux feuilles séparées et non quatre, comme vous l'aviez dit d'abord?

M. DE BAZELAIRE. — Je l'affirme.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MASSAROLI, ex-commandant de place de Longwy. — Le 20 août, je reçus une dépêche du ministre de la guerre, à douze heures et demie du soir. Elle était adressée à M. le maréchal Bazaine et à tous les commandants supérieurs des places frontières.

Il m'était recommandé, dans cette dépêche, de la faire parvenir par tous les moyens possibles à M. le maréchal Bazaine, de tâcher d'obtenir de ses nouvelles à tout prix, de m'informer constamment, et de ne pas épargner l'argent.

Comprenant l'importance de cette dépêche, j'ai fait appeler notre commissaire cantonal, M. Guyard, que je savais être sous-officier de zouaves, dont je connaissais la résolution et l'intelligence, et je lui ai demandé s'il voulait la porter.

M. Guyard me répondit qu'il se chargerait volontiers de cette mission; que ce n'était pas pour l'argent, mais pour l'honneur de servir son pays.

M. Guyard est parti dans la matinée du 20 août. Je sais qu'il est parvenu à Thionville, qu'il a été arrêté à Audun-le-Roman, qu'il a vu le colonel Turnier à Thionville, qu'il est allé à Moulins-lès-Metz, qu'il a remis la dépêche en question à un officier d'état-major, et qu'il a rapporté un pli qui contenait probablement une copie des dépêches en question.

Bref, il est revenu, le 22, dans la matinée.

Je commence par dire ce qu'il y avait dans les quatre dépêches rapportées par M. Guyard. Il y en avait une tout à fait en clair, assez longue, signée Coffinières; une autre moitié en clair, moitié en chiffres; elle venait du Ban-Saint-Martin, elle était datée du 19 ou du 20 et signée du maréchal Bazaine. Je crois qu'elle est mentionnée sur mon registre comme portant la date du 19. Dans la moitié en clair de la dépêche du maréchal, on parlait des positions sous Metz, positions qui n'étaient pas très-bonnes; l'autre moitié était chiffrée, et naturellement je ne sais pas ce qu'elle contenait. Les deux autres dépêches étaient chiffrées et adressées au maréchal de Mac-Mahon.

Lorsque je voulus mentionner ces dépêches sur mon registre de correspondance, je commençai par y porter les deux premières, et j'allais probablement inscrire également les autres pour en conserver la mémoire, lorsqu'un douanier m'arriva de Longwy-Bas, m'apportant un petit billet signé: Rabasse et Miès. Ces messieurs m'écrivaient: « Nous sommes les délégués de M. le colonel Stoffel, chef d'état-major de M. le maréchal de Mac-Mahon, nous sommes envoyés pour tâcher d'obtenir des nouvelles du maréchal Bazaine. Pouvez-vous nous en donner? » Et en post scriptum: « Nous avons laissé M. le commandant Magnan à Carignan, qui y attend des nouvelles, bonnes ou mauvaises. » A la suite d'un mot de réponse que je leur adressai, M. Rabasse vint chez moi et je lui dis: « Vous tombez bien, mon commissaire vient d'arriver de Metz, porteur de quatre dépêches qui paraissent fort importantes.

Je fis venir de suite M. Guyard qui reconnut Rabasse; aussi je crus pouvoir lui confier ces dépêches, en lui faisant observer qu'elles étaient adressées à l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon et au ministre de la guerre.

En même temps que je leur donnais ces quatre dépêches, je crus devoir écrire au colonel Stoffel un petit mot, dans lequel je le prévenais que je confiais ces dépêches à ses délégués, et je recommandais en même temps M. Guyard, qui était allé les chercher, à toute sa bienveillance et à celle du maréchal.

Le lendemain, vers les trois heures de la nuit, je reçus une dépêche télégraphique ainsi



LE GÉNÉRAL METMAN.

conçue: « Maréchal de Mac-Mahon à commandant de place de Longwy. Veuillez me faire revenir immédiatement mes deux inspecteurs télégraphiques à Bétheniville-sur-la-Suipe où je serai demain. »

Je répondis immédiatement: « Commandant de place de Longwy à maréchal Mac-Mahon. Vos deux agents télégraphiques sont partis porteurs de quatre dépêches, dont deux chiffrées. »

Voici ce que je disais au maréchal dans cette première dépêche, que j'expédiai à quatre heures du matin.

Dans la journée, j'appris par la gare de Longwy-Bas que ces messieurs s'étaient trouvés

dans la nécessité, pour retourner d'où ils venaient, de faire un grand détour par la Belgique.

Il était environ dix heures du matin ; sans perdre de temps, j'envoyai une seconde dépêche ainsi conçue : « Commandant de place de Longwy à maréchal de Mac-Mahon. J'apprends à l'instant que vos deux inspecteurs télégraphiques ont dû faire un grand détour par Arlon, Namur et Givet pour rentrer. »

M. LE PRÉSIDENT. — Guyard vous a alors rapporté trois dépêches.

M. MASSAROLI. — Quatre dépêches.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez, il y avait trois dépêches du maréchal et une dépêche du colonel Turnier ?

M. MASSAROLI. — Cette dernière était signée Coffinières.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais envoyée par le colonel Turnier ?

M. MASSAROLI. — Oui, monsieur le président. Je m'aperçois que j'oubliais un point essentiel : Miès et Rabasse, se trouvant dans l'obligation de passer par la Belgique pour rentrer en France, ont eu la bonne pensée de profiter de ce que le télégraphe de Longwy-Bas à Longuyon fonctionnait encore ce jour-là pour envoyer, par cette voie, le contenu de ces dépêches au colonel Stoffel.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas, vous, transmis de dépêche le 22 ?

M. MASSAROLI. — Non, pas le 22, mais le lendemain.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelle dépêche avez-vous transmise le lendemain ?

M. MASSAROLI. — Le lendemain, j'ai transmis à M. le ministre de la guerre les deux dépêches que j'avais mentionnées sur mon registre de correspondance. Je crois me rappeler, je me rappelle même parfaitement, qu'au ministre de la guerre j'ai dit : « Je vous transmets ces dépêches qui m'ont été apportées avec deux autres dépêches chiffrées par Guyard. »

M. LE PRÉSIDENT. — En tête de la dépêche du général Coffinières que vous avez transcrite, vous avez commis une erreur qui, d'ailleurs, n'a pas d'importance au débat, mais qui, à ce moment, avait une certaine gravité, en ce sens que vous annonciez, à la date du 20, dans cette dépêche, ceci : « Les Prussiens ont attaqué sur le plateau d'Amanvillers, » tandis que la dépêche du général Coffinières, datée du 20, commençait ainsi : « Vous pouvez dire que les Prussiens ont attaqué l'armée. » Il y avait là une erreur de date qui était de nature à jeter un certain trouble dans l'esprit de ceux qui recevaient votre dépêche.

M. MASSAROLI. — Il est probable que j'ai inscrit cette dépêche sur mon registre après le départ de Rabasse et qu'alors je l'ai transcrite de mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce vous qui aviez chargé les agents de remettre les dépêches au télégraphe ?

M. MASSAROLI. — Non, je croyais qu'ils allaient partir de suite.

M. LE PRÉSIDENT. — Précisez bien quelles sont les deux dépêches que vous avez vous-même envoyées par le télégraphe.

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Il y a d'abord celle du général Coffinières et, ensuite, celle adressée au maréchal de Mac-Mahon, qui est moitié en clair, moitié chiffrée.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces dépêches, nous les suivons depuis leur départ de Metz, depuis que l'agent Flahaut les reçoit du maréchal, le 20 au soir, et qu'il se met en route le 21 au matin ; nous les trouvons ensuite portées par la femme Imbert, laquelle a dit que les trois dépêches du maréchal étaient inscrites toutes les trois sur la même feuille. Maintenant, voici Guyard qui en reçoit une expédition d'un officier d'état-major et qui l'apporte à

Longwy, où une nouvelle expédition est faite. C'est à ce propos que je demande au colonel Massaroli si les dépêches lui venant du colonel Turnier ou d'une autre source étaient sur une seule feuille ou chacune sur une feuille séparée.

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Je ne saurais, d'une manière précise, répondre à cette question.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demanderai au témoin s'il se souvient du jour où le capitaine Vosseur et le commandant Magnan sont venus à Longwy.

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Parfaitement ; c'est une époque qui est bien faite pour qu'on puisse en garder le souvenir. Ces messieurs sont arrivés à Longwy le lendemain de l'affaire de Sedan. Le commandant Magnan a dû partir le 14 et revenir vers le 20.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il importait de préciser ce point sur lequel le témoin donne aujourd'hui des renseignements qui ne sont pas conformes à ceux qu'il a donnés dans sa déposition écrite.

M. AMIOT (Jules-Armand-Gustave), inspecteur des lignes télégraphiques à Brest. — A partir du 17 août, sur l'ordre de l'empereur, toutes les dépêches relatives aux événements militaires qui lui étaient adressées directement étaient communiquées au maréchal de Mac-Mahon.

Maintenant, je vais expliquer au conseil l'organisation de mon service. Il se fit d'abord au camp de Châlons les 17, 18, 19 et 20. Le 21, nous partîmes pour Courcelles-lès-Reims où je fis établir une petite ligne télégraphique pour relier le village même de Courcelles avec Paris. Cette ligne télégraphique passait par Reims, mais sans s'arrêter au bureau de cette ville, c'est-à-dire que cette ligne télégraphique allait de Courcelles à Paris, passant seulement dans le bureau de Reims, de telle sorte que l'extrémité d'entrée était réunie directement à l'extrémité de sortie, sans que Reims fût ce qu'on appelle dans le circuit.

Nous arrivâmes à Courcelles le 22, nous y restâmes le 23 et le 24. Le quartier général fut transporté à Betheniville ; là, il n'y avait pas de ligne télégraphique, et avec le faible personnel dont je disposais, — je n'avais que quatre employés avec moi, — je fus forcé de faire établir une petite ligne qui allait à Isles-sur-Suippe et qui se reliait avec Paris.

Le quartier général fut ensuite transporté à Rethel. Là, je retrouvai la communication télégraphique qui ordinairement s'arrêtait à Mézières, mais que je fis prolonger pour me mettre en relations directes avec Paris.

De Rethel, le quartier général fut transporté à Tourteron. Il n'y avait pas de ligne ; avec l'aide d'une compagnie du génie, j'établis une petite ligne télégraphique qui arrivait à Attigny.

J'établis mon service d'abord à Attigny, puis au village de Rilly-aux-Oies, près du Chêne-Populeux, où l'on m'avait dit que devait être l'objectif. Le lendemain, je rejoignis le quartier général au Chêne-Populeux et me portai sur la ligne de Sedan à Mézières, entre Remilly et Vadelaincourt, en me servant toujours d'un service d'estafettes, de manière à me rallier avec le quartier général, qui s'établit d'abord à Stone, puis à Raucourt, et qui finit par rentrer à Sedan à la suite de la bataille de Beaumont.

Voilà pour l'organisation générale du service. Quant au service lui-même, et à la manière dont il était fait, voilà ce que je puis dire :

Les dépêches étaient divisées en deux catégories : la première comprenait ce que nous appelions les dépêches directes, c'est-à-dire celles qui avaient un destinataire dans la rési-

dence que je devais desservir, ainsi, les dépêches adressées directement au maréchal de Mac-Mahon, au général commandant l'artillerie de l'armée, aux intendants et aux divers chefs de service ; elle comprenait aussi les dépêches de communication, c'est-à-dire les renseignements arrivant de toute la France, des généraux commandant les divisions militaires, des préfets, des sous-préfets, des maires, etc. Celles-là étaient toujours communiquées à l'empereur, et, comme j'avais l'honneur de le dire au conseil, avec l'autorisation de l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon.

Les dépêches directes étaient immédiatement portées à destination ; quant aux dépêches de communication, j'en faisais deux parts. J'expédiai de suite celles qui me paraissaient avoir une importance immédiate à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon. Pour les autres, j'établissais une sorte de bulletin, sur lequel elles se succédaient dans l'ordre de leur réception, et, toutes les deux ou trois heures, je les envoyais également à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon.

M. LE PRÉSIDENT. — Donnez-vous également communication à Paris des dépêches que vous receviez ?

M. AMIOT. — Oui, pour la plupart ; mais permettez-moi, monsieur le président, de vous faire remarquer qu'une fois arrivé au camp de Châlons, je n'avais plus de communications qu'avec Paris, à peu près. Par conséquent, toutes les dépêches m'arrivaient par Paris.

M. LE PRÉSIDENT. — Elles ne vous arrivaient pas directement ?

M. AMIOT. — Elles ne pouvaient pas arriver directement, je n'avais de communications qu'avec Paris. Je n'ai eu d'autres communications possibles que les 17, 18, 19 et 20 août ; et même pendant que j'étais au camp de Châlons, pour communiquer avec la ville de Châlons, j'avais deux fils télégraphiques à ma disposition, l'un qui allait directement à Paris, l'autre qui s'arrêtait à Châlons.

M. LE PRÉSIDENT. — La question que je vous pose publiquement est celle-ci : Une dépêche est destinée au maréchal de Mac-Mahon, qui est à Reims ou à tel autre endroit ; elle vient d'un point de la frontière ; elle arrive au bureau le plus voisin de son quartier général, elle est portée immédiatement à son quartier général (1).

M. AMIOT. — Pardon, monsieur le président, elle peut être renvoyée à Paris ou m'être transmise.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai maintenant une autre question à poser au témoin. Voici quatre dépêches qui partent de Metz, qui sont portées par des messagers, — du moins nous le

(1) Nous entrons ici dans un débat incident, très-difficile à suivre et très-long. Nous supprimons tout ce qui n'est pas indispensable, de façon à ne pas compliquer outre mesure la question. D'ailleurs ces mêmes explications seront reproduites jusqu'à trois fois.

Maintenant, il est nécessaire de dire un mot des raisons qui ont amené cette discussion toute spéciale, ce cours de télégraphie.

Pour bien en comprendre l'utilité, pour suivre ces diverses explications, il faut voir de quoi il s'agit.

Nous savons, par la déposition du colonel Massaroli, que quatre dépêches venant de Metz ont été envoyées au ministre de la guerre, à l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon. Cette dernière seule avait une valeur immense, elle pouvait sauver la France peut-être, en tout cas empêcher la marche sur Sedan ; seule elle n'est pas arrivée. Qu'est-elle devenue ? A-t-elle été perdue, arrêtée, soustraite : Dans ce cas, par qui ? Pour répondre à cette question si grave, il faut minutieusement suivre la marche de la dépêche, savoir à qui elle est arrivée, quelle route elle a prise. Est-elle venue directement au destinataire, ou bien, au contraire, a-t-elle d'abord passé par Paris ? Voilà ce qui nécessite ce débat tout spécial.

croions ; — on suit à peu près leur marche jusqu'à Thionville. Trois sont du commandant en chef de l'armée du Rhin, une est du gouverneur de Metz. Celle du commandant supérieur de Thionville paraît expédiée le même jour par deux émissaires différents ; ces quatre dépêches, probablement toutes les quatre ensemble, sont portées à Longwy et à Givet.

Au bureau de Givet, on dit : il est parti de Givet deux dépêches : une destinée à l'empereur, l'autre au maréchal de Mac-Mahon. On ne trouve jamais l'expédition faite de Givet au maréchal de Mac-Mahon, — vous le constaterez dans le dossier, — mais on trouve une expédition de Givet d'une dépêche à la guerre, que le bureau de Givet ne signalait pas. Ains donc, voilà trois dépêches parties du bureau de Givet : deux qu'on retrouve et pas l'autre ; une à la guerre, qu'on ne se rappelait pas, mais qui se retrouve dans les dossiers du ministère de la guerre, et, le même jour, nous les trouvons partant de Longwy et arrivant à Paris, soit en transmission directe, soit en transmission indirecte, avec des heures que vous pourrez étudier, car, avec l'assentiment du ministère public et de la défense, toutes les pièces seront remises à M. l'inspecteur des télégraphes.

M. AMIOT. — Avant tout, il est nécessaire de savoir quelle direction ces dépêches ont pu prendre ; elles sont arrivées évidemment par Mézières.

M. LE PRÉSIDENT. — Elles sont toutes passées par Mézières.

M. AMIOT. — A Montmédy, il y a un croisement, et il y a pour moi une petite obscurité à cet endroit. Évidemment, elles devaient passer par Mézières. Mézières avait une communication directe avec Paris et aussi une communication directe avec Reims. Mézières a-t-il jugé utile d'envoyer directement à Paris la dépêche adressée au ministère de la guerre par le fil direct qu'il possédait ? A-t-il jugé bon de l'envoyer à Reims pour diminuer la distance ? A-t-il trouvé opportun de transmettre à Reims les dépêches adressées au quartier général ? C'est possible. Seulement, à Reims, l'embarras commence pour moi quand je veux me bien rendre compte, parce que j'avais une communication directe de Courcelles avec Paris, mais je n'en avais pas une normale avec Reims. Il est possible que, le fil direct que j'avais sur Paris étant occupé, Reims l'ai remarqué, et il se peut que, pour ne pas interrompre notre travail, il ait donné la dépêche à Paris, pour qu'on nous la retransmit.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — La plupart des dépêches me sont passées sous les yeux ; naturellement je ne les ai pas toutes vues, mais, bien certainement, pas une de celles qui étaient importantes ne m'a été cachée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous reçu le 22 août certaine dépêche de M. le maréchal Bazaine en date du 20 ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance qu'elle soit arrivée chez M. le maréchal ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non, je suis certain qu'elle n'est pas arrivée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance d'une mission confiée par un officier d'état-major spécial du service des renseignements à deux inspecteurs de police ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance du résultat de la mission de ces inspecteurs ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Le colonel Stoffel m'a dit que ces deux agents avaient été chargés par lui de recueillir des renseignements, mais que, comme ils ne lui en envoyaient aucun, il leur avait donné l'ordre de rentrer.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Y avait-il quelqu'un qui fût spécialement chargé d'ouvrir les dépêches?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non; l'ouverture des dépêches était faite par l'officier de service.

M^e LACHAUD. — Les dépêches importantes ne partaient-elles pas chiffrées?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Toutes étaient chiffrées.

M. LE COLONEL BROYE. — Après la dépêche du 19, le maréchal de Mac-Mahon n'a reçu aucune autre dépêche de Metz.

M. PRÉSIDENT. — Les dépêches étaient-elles toujours remises directement à l'officier de service?

M. LE COLONEL BROYE. — Elles passaient quelquefois par le cabinet de l'empereur.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu connaissance d'aucune dépêche postérieure à celle du 19?

M. LE COLONEL BROYE. — Aucune.

M. LE PRÉSIDENT. — Étiez-vous de service le 22?

M. LE COLONEL BROYE. — Nous étions à peu près tous de service.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous auriez été frappé si une dépêche importante avait été remise à M. le maréchal de Mac-Mahon?

M. LE COLONEL BROYE. — Certainement, surtout s'il s'était agi d'une dépêche de Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à poser au témoin?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je désire savoir du témoin si, lorsqu'une dépêche était adressée à un officier qui n'était pas de service, elle était ouverte par celui qui était de service. Ainsi, par exemple, une dépêche adressée au colonel Stoffel aurait-elle été ouverte, en son absence, par l'officier de service?

M. LE COLONEL BROYE. — Oui, quand une dépêche était urgente; dans ce cas, le premier parmi nous qui la recevait l'ouvrait et la transmettait au maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Le colonel Stoffel avait-il des attributions particulières à l'état-major?

M. LE COLONEL BROYE. — Il était chargé de la partie des renseignements.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais il n'y avait pas de raison pour qu'on remit plutôt au colonel Stoffel qu'à un autre officier une dépêche adressée au maréchal?

M. LE COLONEL BROYE. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais c'est lui seul qui était chargé des communications avec les agents qu'il employait?

M. LE COLONEL BROYE. — Lui seul. Pour ma part, j'ignorais l'existence de ces agents.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE.

Au début de l'audience, M. Amiot, inspecteur des télégraphes, prend place à la table du greffe pour examiner les dépêches et les registres télégraphiques.

Pendant que M. Amiot étudie ainsi les pièces, on entend divers témoins dont la déposition est sans intérêt. Madame SIBEUX constate que, vers la fin du mois d'août, elle a pu pénétrer dans Metz. M. DE VILLE est entré dans la place le 22 août, sans rencontrer un Prussien. M. LALOUETTE a pu suivre la même route.

Ces trois dépositions ont pour but de montrer, ainsi que plusieurs de celles que nous avons déjà publiées, celle de M. Renou entre autres, que l'investissement de Metz n'était pas bien rigoureux, dans les premiers temps au moins, et qu'il eût été facile d'envoyer des nouvelles de la place.

M. DÉCHU, garde-forestier. — Nous étions trente à quarante gardes-forestiers réunis dans la chambre, à Thionville, lorsque M. le garde général est venu demander si quelqu'un d'entre nous voulait servir d'émissaire. Comme personne ne voulait partir, je me suis offert. Je suis parvenu sans trop de difficultés jusqu'à Metz; je me rendis au bureau télégraphique, où je remis le pli qui m'avait été confié. Je demandai un reçu; on m'en a donné un qui était ainsi conçu: « Reçu un pli cacheté contenant 17 dépêches officielles. » C'est alors seulement que j'ai su ce que je portais.

M. LE PRÉSIDENT. — On ne vous a pas donné de dépêche à emporter quand vous êtes parti?

M. DÉCHU. — Non, je n'ai eu que le reçu que j'ai porté à Thionville. Arrivé à Thionville, je me rendis chez le commandant de place, qui me dit: « Vous avez bien passé? » Je lui ai rendu compte de mon voyage, après lui avoir remis le reçu. — « Eh bien, mon garçon, je vais vous donner une petite récompense en attendant. » Et il m'a remis une pièce de 20 francs.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne vous rappelez pas le jour?

M. DÉCHU. — Je ne me rappelle pas au juste la date; seulement, ce qui m'est resté gravé dans la mémoire, c'est que c'était le lendemain du jour où on a fait sauter les ponts à Richemont, et coupé la voie ferrée.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est donc vraisemblable que c'est le 20 que vous êtes arrivé à Metz, et que vous êtes le messenger dont M. Petitpas de la Vassalais ne se rappelait pas le nom. C'est au directeur de la ligne télégraphique que vous avez remis vos dépêches?

M. DÉCHU. — Sur le reçu qu'il m'a remis, il y avait: « Reçu un pli contenant dix-sept dépêches officielles. » D'où sont venues ces dépêches? Je ne le sais pas. J'ai été envoyé une deuxième fois, mais je n'ai pas pu arriver.

M. LE PRÉSIDENT. — Je félicite le témoin du courage qu'il a montré et je le remercie d'être venu déposer devant le conseil.

M. le colonel Turnier est rappelé. Le président lui fait représenter la dépêche du général Coffinières dont nous avons déjà parlé, et cherche à éclaircir s'il y a eu une erreur commise par lui dans la transcription de cette pièce. On se souvient que, sur son registre, le colonel Massaroli, commandant de Longwy, a écrit ainsi: « Le 20, les Prussiens ont attaqué. » Or, à cette date, il n'y a pas eu d'attaque de l'ennemi. Mais c'est ce même jour, 20 août, que la dépêche est partie de Metz. Il est donc à peu près certain qu'il faut lire: le 20, — ce qui indique la date du jour où la dépêche a été écrite. — Puis: Les Prussiens ont attaqué.

Maintenant, par qui a été commise l'erreur de transcription? Est-ce par le colonel Turnier, est-ce par le colonel Massaroli? La question a une importance plus grande qu'on ne le supposerait d'abord.

Si c'est le commandant de place de Longwy qui a mal transcrit sur son registre, la chose est sans importance; mais, au contraire, si c'est le colonel Turnier qui a commis l'erreur, elle peut avoir eu de fâcheuses conséquences, puisque la lecture de cette pièce ainsi modifiée devait faire croire au ministre et au maréchal de Mac-Mahon qu'il y avait eu une action le 20 août sous Metz, ce qui était inexact.

Malheureusement, la mémoire du commandant de Thionville est aussi infidèle aujourd'hui que lors de sa première déposition, et il est impossible d'éclaircir le point en litige.

Le colonel Massaroli est également rappelé. Il croit pouvoir affirmer qu'il a transcrit la dépêche telle quelle, mais il n'y a pas là une certitude absolue.

L'interrogatoire du commandant de Longwy porte ensuite sur un autre point. Nous en reproduisons les parties essentielles :

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, avez-vous souvenir des dépêches qui vous ont été montrées par Guyard, vous avez dit qu'il y en avait quatre?

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Parfaitement, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Une du général Coffinières, une du maréchal Bazaine à l'empereur...

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Et deux chiffrées.

M. LE PRÉSIDENT. — Dont l'une au ministre et l'autre au maréchal de Mac-Mahon. Ainsi, vous n'avez transmis vous-même au télégraphe que la dépêche du général Coffinières à l'empereur et au ministre de la guerre, avec cette date en tête : « Le 20, » que vous croyez avoir existé sur l'original. Vous ne vous rappelez pas si ces mots : « De la part du maréchal Bazaine », ont été mis sur la dépêche comme ils l'ont été sur votre registre?

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Cela, je ne me le rappelle pas précisément.

Le colonel Massaroli se retire.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de continuer l'audition des autres témoins, je dois informer le conseil, M. le commissaire spécial du gouvernement et M. le défenseur d'un usage que j'ai fait de mon pouvoir discrétionnaire. Devant les contradictions que nous rencontrons sur l'une des questions les plus importantes, j'ai pensé que le témoignage du maréchal de Mac-Mahon était indispensable; mais les hautes fonctions exercées par lui soulevant une difficulté au sujet de sa comparution devant le conseil, j'ai étudié les précédents et me suis conformé aux usages reçus et admis.

En conséquence, et par application de la loi, j'ai adressé une ordonnance, à M. le président du tribunal civil de Versailles, et j'ai transmis un certain nombre de questions sur les points essentiels.

Voici maintenant ces questions et les réponses de M. le président de la République, directement recueillies par M. le président du tribunal civil de Versailles :

« Première question. — Avez-vous reçu communication d'une dépêche de M. le maréchal Bazaine à l'empereur, datée du 19 août, et ainsi conçue :

« L'armée s'est battue hier, toute la journée, sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées. Les 4^e et 6^e corps ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement par la droite, que des masses ennemies tentaient d'opérer, à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2^e et 3^e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe, passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville.



M. DE BISMARCK.